

N° 144/2024

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY**

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Modification de trois tarifs produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu les décisions n° 72/2020 du 13 mai 2020, n° 291/2021 du 29 novembre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de trois produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification des prix de vente des articles suivants :

- Polo Homme Bicolore M.S au prix de **41 Euros** au lieu de 35 Euros
- Polo Homme Vichy au prix de **41 Euros** au lieu de 35 Euros
- Polo Homme Fashion au prix de **35 Euros** au lieu de 33 Euros

et ce, à compter du 5 juin 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 30 mai 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 04 JUIN 2024

Publié ou notifié le 04 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le 06 JUIN 2024

Le Maire,



Jeannev LORGEUX.